Section des
Pyrénées Orientales

CAPL du 19 Juillet 2016 AFFECTATION LOCALE AU 01/09/16

Contrôleurs des Finances Publiques

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

FO DGFIP rappelle que le droit à mutation est un droit fondamental, et continue de revendiquer la mise en oeuvre de 2 véritables mouvements de mutations par an, au premier septembre et au premier mars, pour tous les Contrôleurs des Finances Publiques, permettant ainsi de combler tous les postes vacants, sans recours au gel, et une montée en puissance véritable des mouvements sur postes spécifiques.

En effet le malaise dans les services est grand.

L'obtention d'une mutation est vécue parfois comme l'ultime solution à un cadre de vie professionnel complétement invivable.

Les nouvelles règles de gestion engendrent de multiples problèmes.

En gelant initialement 2 postes B, la DDFIP 66, apportait de l'insécurité en la matière pour les agents, et non seulement s'attaquait aux droits des agents, mais aussi provoquait des personnels engagés récemment sur un conflit de 6 semaines sur le thème de l'emploi.

Heureusement la Direction est revenue à la raison en ne gelant plus ces deux postes.

Souffler le chaud puis le froid ou l'inverse n'est pas une méthode acceptable

En parlant de froid, le 49 3 social constitué par PPCR, va atteindre le pouvoir d'achat des agents, et supprimer à terme le droit à mutation, avec comme seul mode de fonctionnement la mobilité forcée fonctionnelle et géographique.

Le gel des 2 postes B à la DDFIP 66 initialement prévu était dans la droite ligne imposée par Bercy, que seul le mouvement social peut faire bouger.

On connaît le procédé : on gèle puis on supprime.

Jamais les agents ont été si mal traités.

Un détail révélateur de l'état d'esprit, nous avons débuté la campagne de mutation à la mi décembre 2015, pour connaître les affectations locales définitives le 19/07/2016

Pourquoi maintenant le gouvernement veut aussi baisser le pouvoir d'achat des fonctionnaires par le biais de PPCR ? Les agents ne comprennent pas.

Prenons un exemple dans la loi travail, illustrant cette incompréhension.

La possibilité ouverte de payer moins cher les heures supplémentaires va conduire à baisser le pouvoir d'achat des salariés.

Lorsque Jean-Claude MAILLY pose la question : Pourquoi le gouvernement veut -il baisser le pouvoir d'achat ?

Il n'a pas eu de réponse.

C'est pourquoi les salariés du privé, du public, et les agents de la DGFIP seront dans l'action dès la rentrée.

Nous étions hier en deuil national et aujourd'hui en état d'urgence, qui va devenir un état permanent

Mais voilà, l'urgence sociale demeure.
Elle est un des éléments parmi d'autres de la problématique.
Le Gouvernement devra l'intégrer davantage dans sa réflexion.